

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA &
NGOKO

COMMUNE DE SALAPOUMBE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

BOUMBA & NGOKO DIVISION

SALAPOUMBE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/C.SAL/SG/CIPM/2024
DU 13/11/2024 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE
SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA & NGOKO, REGION DE L'EST (EN
PROCEDURE D'URGENCE) (LOT UNIQUE).**

Financement : BUDGET COMMUNE DE SALAPOUMBE / FEICOM - Exercice 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour les travaux de finition de l'hôtel de ville de la Commune de SALAPOUMBE.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Travaux préparatoires et études ;
- Charpente – couverture ;
- Menuiserie bois – métallique et aluminium ;
- Electricité / Téléphone/TV ;
- Plomberie sanitaire ;
- Peinture ;
- Revêtement sol ;
- VRD.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget du FEICOM/COMMUNE DE SALAPOUMBE, Exercice 2024 pour un montant prévisionnel de **80 000 000 (Quatre-vingt millions) de francs CFA TTC.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dans les Services de la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant,

le paiement de la somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) francs CFA à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune de SALAPOUMBE, au plus tard le **04/12/2024 à 12 heures précises** et devra porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/C.SALAPOUMBE/CIPM/2024 DU
13/11/2024POUR LES TRAVAUX DE FINITION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE
SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA & NGOKO, REGION DE L'EST (EN
PROCEDURE D'URGENCE) (LOT UNIQUE)**
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement «

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances, soit **Un million six cent mille (1 600 000) francs CFA**.

La caution devra rester valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des réunions de la Commune de SALAPOUMBE le **04/12/2024 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures règlementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Absence de déclaration sur l'Honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années ;

- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ;
- 4) Non possession en propre d'au moins 70 % du matériel de génie civil listé dans la grille d'évaluation ;
- 5) Avoir déjà réalisé un marché de Finition d'au moins 50 000 000 de francs CFA ;
- 6) Produire une attestation (capacité financière) de 16 000 000 de francs CFA.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années ;
- 2- Rapport de visite de site avec photos ;
- 3- Personnel d'encadrement ;
- 4- Moyens matériels ;
- 5- Références ;
- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 44 « oui » sur 62) seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances, soit **Un million six cent mille (1 600 000) francs CFA**.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Six (06) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE, aux numéros de téléphones : 691 701 441/ 670 621 257.

SALAPOUMBE, le

13-11-2024

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE

Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ PREFET/B&N ;
- ✓ FEICOM/EST
- ✓ CC-ARMP/Est ;
- ✓ Pdte/CIPM-SALAPOUMBE ;
- ✓ DDMINMAP/ B&N ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives!



MOSSADIKOU Norbert
Le Maire